



Programme de formation CACES® GRUE DE CHARGEMENT R490

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate... » - Art. R4323-55 du Code du Travail

Durée de la formation

Recyclage 2 jours (14 heures) : ½ jour de théorie + ½ jour de pratique + 1 jour de test.
Initial 3 jours (21 heures) : ½ jour de théorie + 1½ jour de pratique + 1 jour de test.

Personne concernée

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle une grue a de chargement. **dont l'aptitude a été reconnue par la Médecine du Travail**

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 4 personnes maximum

Pré-requis

- Être âgé au minimum de 18 ans
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des grues de chargement.
- Être équipé d'une tenue de travail adapté (chaussures de sécurité, gants, casque de chantier, chasuble et lunettes de protection)
- Accessibilité personne en situation de handicap : sur étude de besoins

Moyens pédagogiques

- Livret stagiaire individuel
- Salle de formation avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Aires d'évolution, infrastructures et grues de chargement conformant aux exigences de la R.490 de la CNAM.
- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Suivi d'un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique
- Un local préchauffé en hiver permettant de changer de vêtements
- Des sanitaires hommes et femmes séparés

Objectifs

- Manipuler une grue de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite du chariot automoteur à conducteur porté conformément à la recommandation R.490 de la CNAM.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite des grues de chargement.

Programme théorique

LA SECURITÉ

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail

TEXTES RELATIFS AUX GRUES DE CHARGEMENT

- Article R.233-13-19 du code du travail
- Arrêté ministériel du 2 décembre 1998
- Recommandation CNAM R 490 : CACES®

TECHNOLOGIE DES GRUES DE CHARGEMENT

- Définition

- Différents mouvements
- Différents types de grues
- Liaison grue/porteur
- Stabilisateurs
- Bras articulé
- Levage au treuil
- Organes de préhension
- Poste de commande
- Circuit hydraulique
- Dispositifs de sécurité

REGLES DE CONDUITE ET DE SECURITE RELATIVES AUX GRUES DE CHARGEMENT

- Principe d'équilibre
- Règles de stabilité
- Principales causes d'accidents
- Stabilité
- Abaque des charges
- Mise en œuvre de la grue
- Règles de conduite
- Risques liés à l'environnement
- Contrôles et vérifications
- Utilisation des Equipements de protection individuelle

SIGNALISATION ET BALISAGE DES CHANTIERS

- En entreprise
- Sur voie publique

Programme pratique

ENTRAINEMENT A LA CONDUITE

- Prise en main de la grue et de ses commandes
- Adéquation
- Vérifications de début de poste
- Les gestes de commandement
- Mise en situation
- Balisage et signalisation
- Elingage de la charge
- Manœuvres de charge avec différents équipements de préhension
- Manœuvres en décomposant les différents mouvements
- Manœuvres en synchronisant les différents mouvements
- Maîtrise du balancement de la charge
- Maintenance 1er niveau
- Vérifications de fin de poste
- Option télécommande

Validation de la formation

Conformément à la recommandation R490, contrôle des connaissances et savoir-faire du candidat

En application de la recommandation R490, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®).

Les tests sont réalisés par ENCARNA FORMATION certifié testeur CACES® en R490 par DEKRA sous le numéro D-607-04

Délais d'accès

Inter : 1 à 2 sessions par mois. Inscription possible jusqu'à 2 jours avant la formation.

Intra : A la demande

Validité

La durée de validité du titre CACES® R490 est de 5 ans

Tarifs

Inter : A partir de 695€ HT (nous consulter)

Intra : Nous consulter

Encarna Formation – ZI Tétrapôle 1 – 112, allée de la Haute Combe de Savoie – 73460 Tournon

Tél/Fax : 04 79 32 44 72 - E-mail : encarnaformation@gmail.com

N°déclaration d'activité : 82 73 01512 73